

SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 À 20H  
ORDRE DU JOUR

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021.
3. Rapport du président d'élection pour l'élection générale tenue le 7 novembre 2021.
4. Approbation des comptes.
5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
6. Remerciements aux membres sortants du conseil municipal.
7. Inscriptions des nouveaux élus à la formation intitulée *Rôles et responsabilités des élu(e)s*, ainsi qu'à la formation *Le Comportement éthique*. **REPORTÉ**
8. Désignation des représentantes officielles à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio en 2022.
9. Établissement du calendrier 2022 pour les séances ordinaires du conseil municipal.
10. Désignations pour agir à titre de maire suppléant années 2021-2022.
11. Remplacement de la pompe d'égoûts pour l'usine d'épuration
12. Approbation des travaux de rechargement de l'extrémité du rang St-Pie.
13. Acceptation de l'offre de prolongation de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour les 2 prochaines années (2022 et 2023) et mandat à la MRC de Mékinac à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe les documents à intervenir avec l'entreprise retenue.
14. Acceptation de l'entente préparée par la Caisse Desjardins Mékinac – des Chenaux pour la location d'une partie de l'immeuble situé au 601 rue Principale.
15. Dénéigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601 rue Principale pour l'hiver 2021-2022.
16. Dénéigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2021-2022.
17. Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.
18. Résolution pour amender l'article 4 du règlement 2016-298 établissant un programme d'accès à la propriété (construction de plus de 20 ans), concernant la « *Durée du programme* », prolongation d'un an jusqu'au 31 décembre 2022.
19. Remerciements à M. Daniel Denis suite à son départ à la retraite.
20. Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween.
21. Résolution pour la modification des amendes décrétées et applicables à toute somme due à la bibliothèque municipale.
22. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Corporation de transport adapté de Mékinac, renouvellement de l'adhésion et du mandat accordé à ladite corporation.
23. Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues (saison 2021-2022).
24. Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le-Jeune.
25. Concours de décorations de Noël.
26. Varia
  - a. Modalités 2021 - Programme de subvention au transport adapté
  - b. Modalités 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
  - c. Projet de parade de Noël du Centre de Loisirs de St-Adelphe
  - d. Nominations des élus sur les différents comités
  - e. Don d'un terrain au CPE Les Soleils de Mékinac pour l'implantation d'une nouvelle installation à Saint-Adelphe
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

*Daniel Bacon*

Daniel Bacon, directeur général, Sec. Trésorier

15 novembre 2021 **PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quinzième jour de novembre de l'an 2021, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes mesdames les conseillères Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

(17) contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H04.

2021-11-182

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2021-11-183

**Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. **Adopté**

**RAPPORT D'ÉLECTION 2021**

**Rapport du président d'élection pour l'élection générale tenue le 7 novembre 2021.**

Son Honneur le maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du président d'élection concernant la production des déclarations de candidatures pour la charge de maire et de conseiller(ère)s aux sièges numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6, tenue entre le 17 septembre 2021 et le 1<sup>er</sup> octobre 2021 au secrétariat municipal, conformément à l'avis d'élection donné à cet effet, tel qu'il appert du certificat de publication.

Mme Caroline Moreau, directrice adjointe, agit comme secrétaire d'élection.

Et j'ai accepté :

La déclaration de candidature de M. Paul Labranche de St-Adelphe, candidat à la mairie à la présente élection, lequel bulletin est signé par 20 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Jacques Marchildon de St-Adelphe, candidat à la mairie à la présente élection, lequel bulletin est signé par 5 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Denis Bordeleau de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 1 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 7 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Roger Drouin de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 2 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 13 électeurs(trices). (1<sup>er</sup> dépôt de candidature)

La déclaration de candidature de M. Normand Cossette de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 2 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 21 électeurs(trices).

Le retrait de candidature de M. Roger Drouin en date du 21 septembre 2021, candidat au siège de conseiller numéro 2.

La déclaration de candidature de M. Roger Drouin de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 2 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 10 électeurs(trices). (2<sup>e</sup> dépôt de candidature, suite à son retrait)

La déclaration de candidature de M. Léon Gagnon de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 3 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 8 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de Mme Nathalie Lévesque de St-Adelphe, candidate au siège de conseillère numéro 3 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 6 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Denis Savard de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 4 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 10 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Roman Pokorski de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 4 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 10 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Suzanne Tessier de St-Adelphe, candidate au siège de conseillère numéro 5 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 8 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Patrice Robert de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 5 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 16 électeurs(trices).

La déclaration de candidature de M. Claude Thiffault de St-Adelphe, candidat au siège de conseiller numéro 6 à la présente élection, lequel bulletin est signé par 21 électeurs(trices).

Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, à 16h30, le dépôt des déclarations de candidatures pour la mise en nomination étant expiré, le président d'élection clôt ladite mise en nomination et déclare la réélection par acclamation de M. Claude Thiffault au siège numéro 6. Le président d'élection déclare également l'élection par acclamation de M. Denis Bordeleau au siège numéro 1.

Le 14 octobre 2021, le candidat M. Patrice Robert avise par lettre le président d'élection qu'il retire sa candidature au siège numéro 5. Mme Suzanne Tessier était donc élue par acclamation à ce siège.

Il y aura une élection pour la charge de maire, de conseiller, conseillère aux sièges numéro 2, 3, et 4.

Donné à St-Adelphe, ce 6<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt et un.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, président d'élection

\_\_\_\_\_  
Caroline Moreau, secrétaire d'élection

### **VOTE PAR ANTICIPATION**

Son Honneur le maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du président d'élection concernant la journée du vote par anticipation tenue le 31 octobre 2021, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

M. Daniel Bacon agit comme président d'élection.

Mme Caroline Moreau, directrice adjointe agit comme secrétaire d'élection.

M. Daniel Bacon agit comme scrutateur. Mme Caroline Moreau agit comme secrétaire du bureau de vote.

Les membres de la Table de vérification de l'identité de l'électeur sont : Messieurs Daniel Bacon et Dany Boisvert, Madame Caroline Moreau.

M. Dany Boisvert agit au titre de PRIMO (Préposé à l'information et au maintien de l'ordre).

Le président d'élection ouvre la votation à 9h30 pour recevoir les votes par anticipation pour la charge de maire, conseillers, conseillères aux sièges numéro 2, 3 et 4.

Cent cinquante-deux (152) électeurs(trices) se sont prévalus de leur droit de vote.

À 20h, le président d'élection clôt la journée du vote par anticipation; le scrutateur et la secrétaire du bureau de votation scellent les enveloppes et les déposent dans l'urne qui sera ouverte pour le dépouillement le soir du scrutin.

Donné à St-Adelphe, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt et un.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, président d'élection

\_\_\_\_\_  
Caroline Moreau, secrétaire d'élection

## **JOUR DU SCRUTIN**

Son Honneur le maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport concernant la journée du scrutin tenue le 7 novembre 2021, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

M. Daniel Bacon agit comme président d'élection.

Mme Caroline Moreau, directrice adjointe agit comme secrétaire d'élection.

Mesdames Line Trudel, Diane Francoeur et Monique Langlais agissent comme scrutatrices à leur bureau respectif.

Mesdames Danielle Delisle, Gisèle Davidson et Louise Langlais agissent comme secrétaires à leur bureau respectif.

Les membres de la Table de vérification de l'identité de l'électeur sont : Madame Caroline Moreau présidente, Messieurs Daniel Bacon et Jean Vincent.

M. Jean Vincent agit au titre de PRIMO (Préposé à l'information et au maintien de l'ordre).

Le président d'élection ouvre la votation à 9h30, pour recevoir les votes pour la charge de maire, conseillers, conseillères aux sièges numéro 2, 3, et 4.

Aucun incident à signaler au cours de la journée de votation.

À 20h, le président d'élection clôt la journée de votation. Le nombre d'électeurs(trices) inscrits sur la liste électorale était de 886.

540 électeurs(trices) se sont prévalus de leur droit de vote, ce qui représente 60,9% de l'électorat.

Par la suite, les scrutatrices et les secrétaires des bureaux de vote, à leur bureau respectif, amorcent le dépouillement des bulletins de vote. Le président d'élection et la secrétaire d'élection procèdent au dépouillement des bulletins de vote par anticipation.

À 20h débute le recensement des votes.

Le nombre de bulletins valides était de cinq cent-vingt-cinq (529).

Soixante-six (11) bulletins de vote étaient rejetés.

### Siège maire:

Nombre total de votes attribués à Monsieur Paul Labranche: 378

Nombre total de votes attribués à Monsieur Jacques Marchildon : 151

M. Paul Labranche ayant reçu la majorité des votes légalement donnés, je proclame par la présente, qu'il a été élu au poste de maire.

### Siège numéro 2 :

Nombre total de votes attribués à Monsieur Normand Cossette: 404

Nombre total de votes attribués à Monsieur Roger Drouin : 122

M. Normand Cossette ayant reçu la majorité des votes légalement donnés, je proclame par la présente, qu'il a été élu au poste de conseiller au siège no 2.

### Siège numéro 3 :

Nombre total de votes attribués à Monsieur Léon Gagnon : 201

Nombre total de votes attribués à Mme Nathalie Lévesque: 323

Mme Nathalie Lévesque ayant reçu la majorité des votes légalement donnés, je proclame par la présente, qu'elle a été élue au poste de conseillère au siège no 3.

### Siège numéro 4 :

Nombre total de votes attribués à Monsieur Roman Pokorski : 330

Nombre total de votes attribués à Monsieur Denis Savard : 200

M. Roman Pokorski ayant reçu la majorité des votes légalement donnés, je proclame par la présente, qu'il a été élu au poste de conseiller au siège no 4.

Donné à St-Adelphe, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt et un.

---

Daniel Bacon, président d'élection

---

Caroline Moreau, sec. d'élection

## **Approbation des comptes**

Paul Labranche (novembre 2021)	1 282,68
Denis Bordeleau (octobre et novembre 2021)	855,22
Normand Cossette (novembre 2021)	427,61
Nathalie Lévesque (novembre 2021)	427,61
Roman Pokorski (novembre 2021)	427,61
Suzanne Tessier (novembre 2021)	427,61

Claude Thiffault (novembre 2021)	427,61
Daniel Bacon (7 octobre 2021)	1 198,40
Daniel Bacon (14 octobre 2021)	1 198,40
Daniel Bacon (21 octobre 2021)	1 198,40
Daniel Bacon (28 octobre 2021)	1 198,40
Jean-Philippe Drolet (7 octobre 2021)	859,25
Jean-Philippe Drolet (14 octobre 2021)	859,25
Jean-Philippe Drolet (21 octobre 2021)	859,25
Jean-Philippe Drolet (28 octobre 2021)	859,25
Daniel Denis (7 octobre 2021)	708,30
Daniel Denis (14 octobre 2021)	708,31
Daniel Denis (21 octobre 2021)	708,30
Daniel Denis (28 octobre 2021)	708,30
Caroline Moreau (7 octobre 2021)	940,80
Caroline Moreau (14 octobre 2021)	940,80
Caroline Moreau (21 octobre 2021)	940,80
Caroline Moreau (28 octobre 2021)	940,80
Dany Boisvert (7 octobre 2021)	945,00
Dany Boisvert (14 octobre 2021)	945,00
Dany Boisvert (21 octobre 2021)	945,00
Dany Boisvert (28 octobre 2021)	945,00
16771 André Gagnon (trapper castors)	50,00
16772 Jacques Gagnon (trapper castors)	50,00
16773 Dany Boisvert (écocentre)	100,00
16774 Telus (cellulaire)	138,50
16775 Hydro-Québec (rues, hôtel de ville)	456,09
16776 Marcel Gauthier (conciergerie)	1 523,56
16777 Telus (téléphone)	675,64
16778 Hydro-Québec (caserne, hôtel ville, eau)	2 589,29
16779 Postes Canada (reflet municipal)	98,31
16780 Jean-Philippe Drolet (km pompe)	59,85
16781 André Gagnon (Trapper 9 castors)	450,00
16782 Boulangerie Germain (halloween caserne)	25,64
16783 Dany Boisvert (écocentre)	100,00
16784 La Capitale assureur (assurance collective)	1 916,99
16785 Maison M. Bussière (bottes de travail)	264,43
16786 Hydro-Québec (biblio, assain. Caserne)	2 491,27
16787 Paul Labranche (km)	64,80
16788 André Gagnon (trapper castors)	200,00
16789 Hydro-Québec (rues, assain, rues)	1 338,96
16790 Dany Boisvert (écocentre)	<u>100,00</u>
Frais fixes	35 576,29\$
16791 Marcel Gauthier (conciergerie)	1 516,67
16792 ADN Communication (alerte municipale)	83,26
16793 Aqua Data (inspections 41 bornes fontaines)	2 728,36
16794 Les artisans du textile (10 drapeaux)	1 038,22
16795 Asphalte St-Ubalde (pavage Principale)	569,13
16796 Daniel Bacon (président élections)	1 540,00
16797 Anne Bannister (bureau révision)	113,40
16798 Batterie Mauricie (72 batteries pour pompiers)	189,57
16799 Nicole Boisvert (bureau révision)	113,40
16800 Buromobil St-Maurice (location toilettes)	480,11
16801 Capsa (analyse microbiologique)	130,50
16802 Chambre de commerce (abonnement annuel)	143,72
16803 Service cité propre (cueillette ordures)	3 615,96
16804 Coop Novago (compte du mois)	714,82
16805 Cossette et Lafontaine (fossé rang Sud-Est)	551,88
16806 DH Électronique (vitre et étui cellulaire)	34,00
16807 Gisèle Davidson (greffière)	264,90
16808 Danielle Delisle (greffière)	264,90
16809 Distribution Robert (produits hygiène)	347,84
16810 Daniel Durocher (réparer luminaires)	772,27
16811 Les Éditions Juridiques (plexiglass élections)	784,71
16812 Électromega (location modem)	91,98

16813 Entreprises Crête (gravier rang St-Pie)	14 629,63
16814 Eurofins environex (tests d'eau)	145,15
16815 Fournitures Denis (matériel de bureau)	963,98
16816 FQM Assurances (addenda, mise à jour)	983,18
16817 Diane Francoeur (scrutateur)	287,36
16818 G.A Automobile (huile, mèches, filtre)	827,29
16819 Gagnon moteur électrique (pompe égouts)	2 380,46
16820 Gouttières du Cap (installation gouttières)	3 426,26
16821 Groupe A & A (renouvellement annuel, photocopies du mois)	927,49
16822 Groupe Harnois (huile à chauffage)	1 536,92
16823 J.M Sports (chaîne scie)	75,80
16824 Louise Langlais (greffière)	277,50
16825 Monique Langlais (scrutateur)	274,76
16826 Librairie Archambault (achat 9 livres)	194,93
16827 Librairie Renaud-Bray (achat 5 livres)	102,64
16828 Location St-Tite (location sky jack)	281,70
16829 Ascenceurs Lumar (réparation ascenseur)	794,37
16830 Machinerie A.B. (réparer cylindre)	210,65
16831 MGEF (nivelage, gravier, écraser conteneur, rechargement St-Pie)	15 696,42
16832 Excavation Sylvain Mongrain (démanteler un barrage)	1 075,02
16833 Caroline Moreau (secrétaire d'élection)	1 155,00
16834 MRC Mékinac (bollards MAE)	960,64
16835 Oze publicité (reflet)	269,04
16836 Pierre Naud (peinture, scellant, antigel, abri d'auto, bacs, lumières)	962,79
16837 Savignac réfrigération (nettoyage 2 unités)	352,97
16838 Spectralite (panneaux signalisation)	153,00
16839 Michel Tousignant (nettoyer cours d'eau)	1 718,88
16840 Transporteurs en vrac (transport gravier)	3 285,95
16841 Line Trudel (scrutateur)	287,36
16842 Ville de St-Tite (archiviste septembre)	948,80
16843 Jean Vincent (primo)	287,36
16844 Wolseley Canada (6 entrée d'eau, pièce aqueduc)	<u>2 565,81</u>
Total	109 647,85

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau  
Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Et résolu :

Que le directeur général/sec. Trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec. Trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'octobre 2021 au montant de 109 647,85\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Revenu Québec : Remboursement de la TPS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, au montant de 19 134,77\$

MAMH : Remboursement pour les établissements scolaires au montant de 11 230\$

FQM : Renouvellement de l'adhésion 2022 pour la municipalité qui sera payée par la MRC Mékinac, au montant de 1 201,68\$, avant taxes.

Ministère de l'environnement : redevances pour l'élimination de matières résiduelles au montant de 24,32\$.

CTAM : Prévisions budgétaires et cotisation 2022 pour le service de transport adapté.

Club de motoneige Alton Inc. : Demande de renouvellement de leur droit de passage.

École secondaire Paul le Jeune : Demande de partenariat financier pour leur album et leur bal de finissants.

Tournoi APBM de St-Tite : Demande de collaboration financière.

Steve Delisle : Remerciements pour la contribution et l'appui de la municipalité lors de la fête de l'Halloween.

Opération Nez Rouge : L'organisation n'offrira pas le service de raccompagnement pour la période des Fêtes de 2021.

GM Modulaire : Demande de rencontre pour un projet domiciliaire.

2021-11-185

**Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-11-186

**Remerciements aux membres du conseil municipal sortants**

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de chaleureux remerciements à madame Bernita Tétrault, à Messieurs Mario Montambault, Léon Gagnon et Denis Savard, membres du conseil municipal sortants, pour le dévouement avec lequel ils ont servi les citoyens de St-Adelphe au cours de leur mandat respectif et leur souhaite la réalisation de projets à la hauteur de leurs ambitions.

**Adopté**

2021-11-187

**Désignation des représentantes officielles à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio en 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle sa contribution annuelle 2022 au Réseau Biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie au montant de 5 286,68\$, défraie le montant de 416,43\$ pour le Soutien Simba et un montant de 125 \$ pour l'accès à la base de données, soit un total de 5 828,11\$.

Que la Municipalité désigne Mme Nathalie Lévesque représentante de la municipalité et Suzanne Tessier coordonnatrice de la bibliothèque, pour assister à l'assemblée générale annuelle 2022 du Centre régional de service aux bibliothèques publiques Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière, ainsi qu'aux rencontres initiées par ce centre au cours de l'année 2022.

**Adopté**

2021-11-188

**Établissement du calendrier 2022 pour les séances ordinaires du conseil municipal**

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que le calendrier 2022 soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront les lundis, sauf lors de congés fériés ou durant les vacances du directeur général et qui débiteront à 20h :

10 janvier	7 février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	17 août (mercredi)
6 septembre (mardi)	3 octobre	7 novembre	5 décembre

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville situé au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adopté**

2021-11-189

**Désignations pour agir à titre de maire suppléant années 2021-2022**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à la nomination des conseillers(ères) municipaux à titre de maire suppléant pour la fin d'année 2021 et pour l'année 2022, selon le calendrier suivant :

Denis Bordeleau : du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 décembre 2021.

Roman Pokorski : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 28 février 2022.

Nathalie Lévesque : du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 30 avril 2022.

Normand Cossette : du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 juin 2022.

Suzanne Tessier : du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 août 2022.

Claude Thiffault : du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 octobre 2022.

**Adopté**

2021-11-190

**Remplacement de la pompe d'égouts pour l'usine d'épuration**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'acquisition auprès de Gagnon Moteur Électrique, une pompe d'égouts ainsi que la plomberie s'y rattachant, afin de remplacer celle désuète et ce, au montant de 1 195,42\$ plus taxes, installation non incluse.

**Adopté**

2021-11-191

**Approbation des travaux de rechargement de l'extrémité du rang St-Pie**

CONSIDÉRANT que les travaux fait à l'extrémité du rang St-Pie consistaient à du rechargement en gravier 0-3/4 sur une distance approximative de 445 mètres et de refaire la configuration de la route.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé au rechargement en gravier à l'extrémité du rang St-Pie sur une distance approximative de 445 mètres de long (1460 pieds) sur 7,5 mètres de largeur (23 pieds), d'une épaisseur moyenne de 17,8 cm (7 pouces) le tout compacté et ce, au montant de 26 858,59\$ excluant les taxes.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe, considérant la date, procédera à l'épandage d'abat poussière au printemps 2022.

**Adopté**

2021-11-192

**Acceptation de la soumission de prolongation de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour les 2 prochaines années (2022 et 2023) et mandat à la MRC de Mékinac à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe les documents à intervenir avec l'entreprise retenue**

ATTENDU que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU que Services Cité propre offrait à la Municipalité de Saint-Adelphe une option de prolongation de contrat de collecte et de transport des ordures ménagères pour les années 2022 et 2023 aux coûts suivants :  
2022 = 37 740\$ plus taxes; 2023 = 38 872\$ plus taxes;

ATTENDU que Services Cité propre a également déposé un prix pour la collecte et le transport des containers de capacités différentes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe possède des containers de 4, 6 et 40 verges;

ATTENDU que les prix pour la collecte et le transport des containers sont les suivants :

En 2022 :

4 verges : 25,44\$ plus taxes (coût inclus au contrat);

6 verges : 31,82\$ plus taxes (coût inclus au contrat);

40 verges : 186,87\$ plus taxes (non inclus au contrat, coût facturé sur appel).

En 2023

4 verges : 26,20\$ plus taxes (coût inclus au contrat);

6 verges : 32,77\$ plus taxes (coût inclus au contrat);

40 verges : 192,48\$ plus taxes (non inclus au contrat, coût facturé sur appel).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier



Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Services Cité propre au montant total de 76 612\$ plus taxes pour la collecte et le transport des ordures ménagères, incluant les prix susmentionnés pour la collecte et le transport des containers 4 verges et 6 verges et ce, pour les années 2022 et 2023.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de payer également les coûts susmentionnés dans le préambule de la présente résolution pour la collecte et le transport d'un container de 40 verges qui seront facturés sur appel et ce, pour les années 2022 et 2023.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe informe la MRC de Mékinac qu'elle accepte la proposition optionnelle de soumission présentée pour les années 2022 et 2023 et qui sont aux coûts suivants :

2022 = 37 740 \$ plus taxes

et 2023 = 38 872 \$ plus taxes.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la MRC de Mékinac à signer pour et au nom de la susdite Municipalité les documents à intervenir avec Services Cité propre.

**Adopté**

2021-11-193

**Renouvellement du bail du 601 rue Principale avec la Caisse Desjardins Mékinac – des Chenaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a fait il y a 5 ans, l'acquisition de l'immeuble appartenant à la Caisse Desjardins Mékinac – des Chenaux situé au 601 rue Principale à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins Mékinac – des Chenaux avait payé son loyer 5 ans d'avance débutant le 21 décembre 2016, pour se terminer le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le bailleur souhaite renouveler cette entente.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe renouvelle l'entente avec la Caisse Desjardins Mékinac – des Chenaux aux mêmes conditions pour un an avec option de renouvellement de 3 ans additionnelles.

**Adopté**

2021-11-194

**Déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601 rue Principale pour l'hiver 2021-2022**

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Excavation LED Inc. pour effectuer le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601 rue Principale à Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte l'offre de services d'Excavation LED Inc. pour le déneigement 2021-2022 du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601 rue Principale à St-Adelphe, au montant de 2 100\$ plus taxes.

**Adopté**

2021-11-195

**Déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2021-2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat de déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement des eaux pour l'hiver 2021-2022 à Excavation LED Inc au coût de 93\$ l'heure plus taxes et ce, sur appel d'un représentant municipal.

**Adopté**

**Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés**

ATTENDU la résolution 2011-09-219 concernant l'adoption par la municipalité de St-Adelphe d'une politique visant à permettre aux associations ou regroupements de propriétaires, de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la Loi sur les Compétences municipales, de façon à obtenir une aide financière pour l'entretien des rues privées;

ATTENDU que la base de calcul pour l'aide financière accordée équivaudra à 20% du taux au kilomètre de l'année courante, versée au contrat municipal de déneigement des chemins;

ATTENDU que le remboursement porte sur la longueur du chemin privé entretenu par les propriétaires, soit en déneigement ou en travaux de voirie (ponceau, nettoyage, gravier, nivelage, drainage, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement d'une aide financière pour l'entretien des chemins privés situés aux endroits suivants:

Association du Domaine des chutes du 1 (Personne morale autorisée)

Domaine Charest : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 4 484,03 \$

Remboursement : 571,79 \$ X 0,9 km = 514,79 \$

Myriam Méthot – Étienne Charest (Personnes autorisées)

Domaine Manictou : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 3 564,23\$

Remboursement : 571,79 \$ X 0,9 km = 514,79 \$

Domaine de la Tranquillité : Diane Champagne et Johanne Gauthier (Personnes autorisées)

Chemin dom. De la Tranquillité : Longueur du chemin 0,9 km

Total des factures justificatives présentées : 3 465\$

Remboursement : 571,79 \$ X 0,9 km = 514,79 \$

Proprios Chemin Mongrain : Jacques Martel, personne autorisée

Chemin Mongrain : Longueur du chemin : 1,1 km

Total des factures justificatives présentées : 1 075,57\$

Remboursement : 571,79 \$ X 1,1 km = 628,97 \$

Pour un grand total remboursé de 2 173,34 \$

**Adopté**

**Résolution pour amender l'article 4 du règlement 2016-298 établissant un programme d'accès à la propriété (construction de plus de 20 ans), concernant la « Durée du programme », prolongation d'un an jusqu'au 31 décembre 2022**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement 2016-298 puisque la Municipalité de Saint-Adelphe désire prolonger la période ayant trait à la durée du programme d'accès à la propriété concernant l'achat d'une résidence de plus de 20 ans;

ATTENDU que cette modification ne change pas l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité :

Que par la présente résolution, le conseil municipal apporte un amendement à l'article 4 du règlement 2016-298, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277, par la résolution 2018-11-264, par la résolution 2019-11-251 ainsi que par la résolution 2020-11-220 concernant la durée du programme et ce, de la manière suivante:

*Amendé Article 4. Durée du programme*

*« Le présent programme prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022. Toute demande devra être déposée à l'intérieur de cette période pour être admissible.*

*Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Adelphe se réserve le droit de mettre fin à ce programme en tout temps au cours de l'année 2022, dans*

*l'éventualité où le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) énonçait la directive de mettre un terme à ce programme ».*

**Adopté**

2021-11-198

**Remerciements à M. Daniel Denis suite à son départ à la retraite**

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis, chef des travaux publics, a quitté officiellement ses fonctions le 11 novembre 2021 pour une retraite;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis a été à l'emploi de la Municipalité de Saint-Adelphe pendant plus de deux ans;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis a toujours accompli ses tâches avec enthousiasme et dans le meilleur intérêt de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis a toujours fait preuve d'une grande disponibilité, d'un sens des responsabilités et d'un bel esprit d'initiative dans son travail;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe souligne la contribution et le dévouement de Monsieur Daniel Denis au sein de son organisation municipale et le remercie pour le travail de qualité effectué dans l'exercice de ses fonctions et ce, au cours des années où il a été à l'emploi de la susdite municipalité, pour le mieux-être de notre population.

Que les membres du conseil lui souhaitent une belle retraite vécue auprès des siens, dans la quiétude et le bonheur.

**Adopté**

2021-11-199

**Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween**

CONSIDÉRANT que des pompiers du Service incendie de St-Adelphe ont assuré bénévolement la sécurité des enfants le soir de l'Halloween, à différents endroits stratégiques dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères remerciements au Service incendie de St-Adelphe pour le soutien technique et l'assistance offerte aux enfants le soir de l'Halloween, dans le but d'assurer leur sécurité dans les rues de la municipalité.

Que ces remerciements s'adressent aux pompiers suivants :

Madame Lina Mongrain, Messieurs Steve Delisle, Steve Bureau, Jonathan Roberge.

**Adopté**

2021-11-200

**Résolution pour la modification des amendes décrétées et applicables à toute somme due à la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale désirait venir en aide à ses contribuables lors de la pandémie du Covid-19 en annulant les amendes applicables à toute créance qui lui était due concernant les prêts de livres;

CONSIDÉRANT que les mesures concernant le Covid-19 ont été allégées, ce qui permet ainsi la possibilité aux citoyennes et citoyens de revenir physiquement à la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que les amendes dues à la bibliothèque municipale qui demeure impayées seront de nouveau facturées aux citoyennes et au citoyens et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Adopté**

2021-11-201

**Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Corporation de transport adapté de Mékinac, renouvellement de l'adhésion et du mandat accordé à ladite corporation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte les prévisions budgétaires 2022 de la Corporation de transport adapté de Mékinac au montant de 166 582\$ et

renouvelle l'adhésion 2022 auprès de cette corporation pour une cotisation de 3 434,92\$, payable en début janvier 2022.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Corporation de transport adapté de Mékinac pour organiser le service de transport adapté en 2022. **Adopté**

2021-11-202

**Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues (saison 2021-2022)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise un droit de passage au Club Alton pour le circuit de motoneiges sur son territoire, durant la saison hivernale 2021-2022 et approuve le tracé suivant :

Circulation autorisée :

- Sur la rue Principale, à la hauteur de la rue de la Chapelle jusqu'au pont Odile-Germain-Perron situé sur la rue du Moulin et ce, tant et aussi longtemps que la rivière Batiscan ne sera pas gelée; lorsqu'elle sera gelée, (les motoneigistes devront emprunter la rue de la Chapelle Est);
- Sur la rue Principale, de la rue Baillargeon jusqu'à la rue de la Chapelle Est.
- Sur la rue Baillargeon, du parc municipal jusqu'à la rue Principale
- Un passage à la traverse de la rue Industrielle et à la traverse du rang St-Joseph;
- Un passage à la traverse située au 681 rang St-Joseph. **Adopté**

2021-11-203

**Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le-Jeune**

CONSIDÉRANT que Madame Annael Pellerin technicienne en loisirs à l'École secondaire Paul-Le-Jeune, ainsi que les finissants de cette école, travaillent présentement pour l'album et le bal des finissants et qu'ils sollicitent des commerçants, associations et partenaires financiers pour aider à diminuer les coûts inhérents à ces projets ;

CONSIDÉRANT que des finissants de cette école demeurent à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe aux projets de réalisation d'un album et de la tenue d'un bal de finissant pour un montant de : 100 \$ = ½ page dans l'album des finissants **Adopté**

2021-11-204

**Concours de décorations de Noël**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire rendre la période des fêtes plus agréable, elle invite ses citoyens à participer à un concours de décorations de Noël;

CONSIDÉRANT que la Municipalité invite la population à visiter les décorations de tous les citoyens situés dans la municipalité et ce, afin de mettre un peu de gaieté et d'émerveillement en ce temps festif;

CONSIDÉRANT que les décorations de Noël lumineuses devront être installées soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la propriété et devront se voir facilement de la rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Adelphe invite la population à participer à un concours de décorations de Noël en offrant 20 bons d'achat de 50\$ échangeables dans un commerce local. **Adopté**

2021-11-205

**Modalités 2021 - Programme de subvention au transport adapté**

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du

ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu à l'unanimité

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la Municipalité de Saint-Adelphe face aux modalités 2021 du PSTA;

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la Municipalité de Saint-Adelphe face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;

DE DEMANDER au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Champlain Mme Sonia Lebel et au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

**Adopté**

2021-11-206

### **Modalités 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)**

CONSIDÉRANT qu'en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021, les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ne sont toujours pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis plus le début 2021;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité des modalités du PADTC plusieurs mois après le début de l'année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu à l'unanimité :

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la Municipalité de Saint-Adelphe quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années;

D'INFORMER le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.

DE DEMANDER au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du PADTC 2021 et pour au moins les cinq (5) prochaines années;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Champlain, Mme Sonia Lebel et au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

**Adopté**

2021-11-207

### **Projet de parade de Noël du Centre de Loisirs de St-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Centre de Loisirs de St-Adelphe avait l'habitude d'organiser une fête au cours de laquelle les enfants de la municipalité avaient la chance de rencontrer le Père Noël et de recevoir un cadeau;

CONSIDÉRANT qu'en raison du contexte pandémique, cette activité n'a pas pu être réalisée l'an dernier;

CONSIDÉRANT que le comité des Loisirs désire offrir à nouveau la magie aux enfants et aux grands et ce, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

CONSIDÉRANT que le comité des Loisirs souhaite organiser une parade de Noël illuminée dans les rues de la municipalité, samedi le 18 décembre à compter de 18h30.

CONSIDÉRANT que le Centre de Loisirs demande l'appui de la municipalité au niveau des mesures de sécurité entourant cet événement, notamment en ce qui concerne la fermeture de certaines rues lors du passage du défilé.

CONSIDÉRANT le Centre de Loisirs aimerait utiliser le stationnement de l'hôtel de ville afin que les enfants qui n'habitent pas sur le parcours prévu pour le Père Noël puissent venir récupérer leurs cadeaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le conseil municipal appui le Centre de Loisirs de St-Adelphe dans son projet de parade du Père Noël en autorisant la fermeture des rues concernées par le trajet de la parade et ce, à compter de 18h30 le samedi 18 décembre 2021, jusqu'à 22h.

Que le conseil municipal s'engage également à valider la présence possible des services d'urgence si nécessaire.

**Adopté**

2021-11-208

### **Nominations des élus sur les différents comités**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

et résolu :

Que le conseil municipal de St-Adelphe désigne les membres du conseil soit pour terminer leur mandat ou encore pour accepter un nouveau mandat à titre de représentants(es) municipal sur les différents comités :

- Mesdames les conseillères Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier à la bibliothèque.
- Monsieur le conseiller Denis Bordeleau au comité consultatif d'urbanisme.
- Monsieur le maire, Paul Labranche, Messieurs les conseillers Denis Bordeleau et Normand Cossette, administrateurs à la Régie des Incendies Centre-Mékinac.

- Monsieur le conseiller Normand Cossette au comité de Centre de Loisirs.
- Monsieur le conseiller Claude Thiffault, à la Corporation de transport adapté.
- Madame la conseillère Suzanne Tessier et Monsieur le conseiller Roman Pokorski à la commission pour le projet d'installation d'élevage porcin.

**Adopté**

2021-11-209

**Don d'un terrain au CPE Les Soleils de Mékinac pour l'implantation d'une nouvelle installation à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de projets auprès du Ministère de la Famille pour le développement de places en services de garde est maintenant possible dans la municipalité de Saint-Adelphe,

CONSIDÉRANT QUE Le CPE Les Soleils de Mékinac a de l'intérêt à développer une nouvelle installation en services de garde à Saint-Adelphe,

CONSIDÉRANT le manque criant de places en service de garde dans la municipalité de Saint-Adelphe et les nombreuses demandes à cet effet des familles résidentes du territoire,

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Adelphe sont tous unanimes à l'implantation d'un CPE sur le territoire de la municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelphe de par sa *Politique familiale* et par son accréditation *Municipalité Amie des enfants* place la famille au cœur de ses préoccupations et ce; tout en lui préservant son rôle de ressource importante au centre de ses actions.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelphe est disposée à faire le don d'un terrain au CPE les Soleils de Mékinac à titre gracieux conditionnellement à l'implantation d'une installation en services de garde à Saint-Adelphe,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelphe assurera toute sa coopération et son appui dans l'atteinte de cet objectif et est disposée à offrir un local temporaire conformément aux normes et exigences du Ministère de la Famille.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

ET il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe fera le don d'un terrain situé sur la rue Baillargeon à proximité du parc municipal au CPE Les Soleils de Mékinac pour la construction d'une nouvelle installation en services de garde qui accueillera les enfants de 0 à 5 ans d'une capacité minimale de 26 enfants.

Le terrain comporte les caractéristiques suivantes :

- Superficie maximale de 7 938 mètres carrés;
- Évaluation municipale de 74 100 \$;
- Services municipaux disponibles sur la rue : aqueduc et égouts;
- Le zonage municipal permet l'établissement d'un centre de la petite enfance;
- Le terrain n'est pas situé en zone inondable.

Cette offre sera valide pour le temps qu'il sera nécessaire au CPE Les Soleils de Mékinac afin d'obtenir toutes les approbations nécessaires du Ministère de la Famille.

**Adopté**

2021-10-210

**Levée de l'assemblée à 21h45.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*